



Assemblée générale

Distr. limitée
15 juillet 2014
Français
Original: anglais, français et
espagnol

Commission du droit international

Soixante-sixième session

Genève, 5 mai-6 juin et 7 juillet-8 août 2014

L'immunité des représentants de l'État de la juridiction pénale étrangère

Texte des projets d'articles 2 e) et 5 adoptés provisoirement
par le Comité de rédaction le 15 juillet 2014

Projet d'article 2

Définitions

Aux fins du présent projet d'articles:

...

e) On entend par «représentant de l'Etat» tout individu qui représente l'Etat ou qui exerce des fonctions étatiques.

Troisième partie

Immunité *ratione materiae*

Projet d'article 5

Bénéficiaires de l'immunité *ratione materiae*

Les représentants de l'Etat agissant à ce titre bénéficient de l'immunité *ratione materiae* à l'égard de l'exercice de la juridiction pénale étrangère.

